

Budget 2024 : annulation de 215 M€ sur la Mires et 128 M€ sur la MIES prévus au PLF de fin de gestion

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°343614 - Publié le 07/11/2024 à 11:38

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 08/11/2024 à 08:26



Écoutez la synthèse

00:00

00:00  

Le projet de loi de finances de fin de gestion 2024, présenté par le Gouvernement le 06/11/2024 et mis en ligne sur le site de l'Assemblée nationale, prévoit d'ouvrir 102,5 M€ supplémentaires et d'annuler 317,6 M€ en crédits de paiement sur la Mires (Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur) 2024, soit une baisse des crédits de 215,1 M€. Pour la MIES (Mission interministérielle enseignement scolaire), les ouvertures prévues sont de 350,2 M€ et les annulations de 478,6 M€, soit une baisse de 128,4 M€.

Certains programmes de ces missions voient leurs crédits augmenter. C'est le cas (Compte d'affectation spéciale) côté Mires pour le programme 231 de la vie étudiante, avec 56,3 M€ de plus, qui correspondent au dernier versement de SCSP (Subvention pour charges de service public) du Cnous (Centre national des œuvres universitaires et scolaires) « pour sécuriser le dernier versement des bourses sur critères sociaux », selon le texte.

Une partie de ces crédits en plus pour le 231 (31,5 M€) proviennent du programme 172 (Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires), qui voit ses crédits amputés au total de 117,9 M€, le reste de l'annulation correspondant « à l'intégralité de la mise en réserve du programme ».

Le programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire) voit aussi l'annulation des crédits mis en réserve ainsi que des crédits correspondant « à la sous-exécution des dépenses de contribution au CAS Pensions, en lien avec l'augmentation du recrutement d'agents contractuels », soit une baisse de 51,5 M€.

La mission Investir pour la France de 2030 voit ses CP (Crédits de paiement) annulés pour 1,2 Md€. Tous les programmes sont concernés.

Sur la MIES, les programmes concernés par des annulations de crédits sont l'enseignement scolaire public du premier

(84,9 M€ en CP) et second degré (126,8 M€) et l'enseignement technique agricole (38,8 M€). En revanche, des crédits supplémentaires sont prévus pour le programme vie de l'élève (58,1 M€), l'enseignement privé (30,4 M€) et le Soutien de la politique de l'éducation nationale (33,5 M€).

Les crédits ouverts et annulés par le PLF (Projet de loi de finances) de fin de gestion 2024

Crédits Mires									
1 à 10 sur 10 1									
Programmes	↑↓	AE supplémentaires ouvertes (€)	↑↓	CP supplémentaires ouverts (€)	↑↓	AE annulées (€)	↑↓	CP annulés (€)	↑↓
Total Recherche et enseignement supérieur		100 241 287		102 450 447		315 089 698		317 573 466	
Formations supérieures et recherche universitaire (150)						51 470 192		51 470 191	
dont titre 2						225 448		225 448	
Vie étudiante (231)		54 092 058		56 291 923					
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (172)						117 918 733		117 918 733	
Recherche spatiale (193)						100 000 000		100 000 000	
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables (190)		46 149 229		46 158 524					
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle (192)						27 248 276		29 718 002	
Enseignement supérieur et recherche agricoles (142)						18 452 497		18 466 540	
dont titre 2						5 345 881		5 345 881	
1 à 10 sur 10 1									
<i>Source(s) : Gouvernement</i>									

Crédits MIES									
1 à 13 sur 13 1									
Programmes	↑↓	AE supplémentaires ouvertes (€)	↑↓	CP supplémentaires ouverts (€)	↑↓	AE annulées (€)	↑↓	CP annulés (€)	↑↓
Total Enseignement scolaire		355 682 946		350 241 334		460 698 418		478 647 687	
Enseignement scolaire public du premier degré						73 104 326		84 904 326	
dont titre 2						46 783 626		46 783 626	
Enseignement scolaire public du second degré						123 285 235		126 785 235	
dont titre 2						112 785 235		112 785 235	
Vie de l'élève		283 703 787		283 703 787		225 562 015		225 562 015	
dont titre 2		283 703 787		283 703 787					
Enseignement privé du premier et du second degrés		38 442 210		33 000 598				2 600 000	
dont titre 2		33 000 598		33 000 598					
Soutien de la politique de l'éducation nationale		33 536 949		33 536 949					

Programmes	↑↓ AE supplémentaires ouvertes (€)	↑↓ CP supplémentaires ouverts (€)	↑↓ AE annulées (€)	↑↓ CP annulés (€)
dont titre 2	33 536 949	33 536 949		
Enseignement technique agricole			38 746 842	38 796 111
dont titre 2			21 399 260	21 399 260

1 à 13 sur 13

Source(s) : Gouvernement

Crédits Investir pour la France de 2030

Programmes	↑↓ AE supplémentaires ouvertes (€)	↑↓ CP supplémentaires ouverts (€)	↑↓ AE annulées (€)	↑↓ CP annulés (€)
Total Investir pour la France de 2030				1 214 579 771
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche (421)			14 025 000	
Valorisation de la recherche (422)			4 851 000	
Accélération de la modernisation des entreprises (423)			784 300	
Financement des investissements stratégiques (424)				922 204 551
Financement structurel des écosystèmes d'innovation (425)				272 714 920

1 à 6 sur 6

Source(s) : Gouvernement

Justification des ouvertures et annulations

Mires : des crédits en plus au CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) et à l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire)

Le programme 190 (Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables) est le seul autre de la Mires, avec le 231, à bénéficier d'ouvertures de crédits. Ainsi, sont ouverts 46,1 M€ en AE et 46,2 M€ en CP « afin de préserver l'activité des opérateurs financés par le programme, comme le CEA dans ses opérations d'assainissement et de démantèlement ainsi que l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire dans le contexte de sa fusion avec l'Autorité de sûreté nucléaire. »

Les annulations pour les autres programmes sont ainsi justifiées :

- 193 : Annulation de 100,0 M€ en AE et 100,0 M€ en CP correspondant à l'intégralité de la mise en réserve du programme.
- 192 : Annulation de 27,2 M€ en AE et 29,7 M€ en CP au titre de la révision à la baisse des coûts des dispositifs portés par le programme.
- 142 : Annulation de 18,5 M€ en AE et 18,5 M€ en CP dont 5,3 M€ en AE et CP de crédits de titre 2 au titre de l'annulation de la réserve de précaution, après prise en compte de l'ensemble des besoins pour la gestion 2024.

MIES : la revalorisation du forfait d'externat et une sous-exécution des crédits liés au CAS Pensions

Les programmes 140 et 141 (enseignement public du premier et second degré) ainsi que 230 (Vie de l'élève) et 214 (Soutien de la politique de l'éducation nationale) connaissent des ouvertures de crédits « compte tenu de la prévision actualisée des dépenses de personnel » et des annulations, plus importantes, « compte tenu d'une sous-exécution prévisionnelle des crédits de contribution au CAS Pensions et de la sous-exécution identifiée sur certaines dépenses ».

Sur le 139 (enseignement privé), l'ouverture de crédits tient compte « de la prévision actualisée des dépenses de personnel et d'un besoin en AE lié à la revalorisation du forfait d'externat ».

Pour le 143 (enseignement technique agricole), il s'agit de « l'annulation de la quasi-totalité de la réserve de précaution, après prise en compte de l'ensemble des besoins pour la gestion 2024 ».

Investir pour la France de 2030 : annulation de la réserve de précaution

Pour les programmes 421, 422 et 423, les annulations sont faites « au titre de la réserve de précaution », et pour les programmes 424 et 425, « en raison d'un lissage de la trésorerie des opérateurs ».

Des crédits déjà annulés en 2024

En février 2024, Bercy décidait d'annuler par décret 10 Md€ au budget 2024, dont 904,2 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour la Mires, et 691,6 M€ en AE (Autorisations d'engagement) et CP pour l'enseignement scolaire. Soit 1,6 Md€ pour le périmètre scolaire et FSR (Enseignement supérieur et recherche), sur les 10 Md€ annulés au total.

En juillet, Bruno Le Maire, alors ministre de l'économie et des finances, annonçait 10 Md€ d'économies supplémentaires, dont une réduction de dépenses pour tous les ministères de 5 Md€ par rapport à la loi de finances initiale 2024. « Nous gèlerons également tous les crédits au-dessus de ces nouveaux plafonds, de façon à garantir la bonne exécution de cette décision de 5 Md€ d'économies supplémentaires », indiquait-il.

© News Tank Éducation & Recherche - 2024 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »